

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

12 NOVEMBRE 2015

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Eglise de Saint-Germain –
Deuxième tranche des
travaux de rénovation
intérieure – demande de
subvention à la DRAC**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 16 novembre 2015
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 13 novembre 2015
et qu'il est donc exécutoire.

Le 16 novembre 2015

Pour le Maire,
Par déléguation,
Le Directeur Général
des Services

Denis TRINQUESSE

L'an deux mille quinze, le 12 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 5 novembre deux mille quinze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD*, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Madame PEUGNET, Monsieur PRIoux, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame LIBESKIND, Madame CLECH, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

*Madame RICHARD (sauf pour le dossier 15 H 00, les procès-verbaux des séances du 24 septembre 2015 et 29 septembre 2015, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 15 H 01, 15 H 02, 15 H 03, 15 H 04, 15 H 05, 15 H 06 et 15 H 07)

Avaient donné procuration :

Madame RICHARD à Monsieur LAMY
Monsieur LEBRAY à Madame BOUTIN
Monsieur ROUSSEAU à Monsieur PETROVIC
Madame MACE à Monsieur AUDURIER
Madame TÉA à Madame de CIDRAC
Madame NASRI à Monsieur PERICARD
Monsieur LEGUAY à Monsieur MIRABELLI

Secrétaire de séance :

Madame CLECH

N° DE DOSSIER : 15 H 03

OBJET : ÉGLISE DE SAINT GERMAIN – DEUXIEME TRANCHE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION INTÉRIEURE – DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC

RAPPORTEUR : Monsieur PERICARD

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'Église de Saint-Germain fait partie intégrante du patrimoine architectural de la Ville. Son histoire est liée notamment à celle de la royauté. L'édifice actuel a été construit entre 1766 et 1827. Il a été restauré entièrement à partir de 1849 et tout au long du XIX^{ème} siècle.

Les fresques ont été peintes entre 1849 et 1856. Elles ont fait l'objet d'une première restauration en 1888. La Ville a entrepris la restauration des fresques de la nef et du chœur de 1997 à 2001.

Par délibération en date du 14 novembre 2013, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation d'un plan pluriannuel de travaux pour la rénovation intérieure de l'Église de Saint-Germain. Il s'agit de la restauration des fresques et des décors peints des chapelles des bas-côtés, du transept et du déambulatoire ainsi que la modification des entrées centrales et latérales de l'Église.

Les marchés de travaux ont été attribués en août 2015 en 4 tranches réparties jusqu'en 2018 pour un montant total de 1 094 347 € HT.

Les travaux de la première tranche qui ont commencé en août 2015, sont en cours de réalisation. Il s'agit de la restauration des fresques et des décors peints du déambulatoire, de trois chapelles (Jacques II, Saint Charles Borromée et Saint Joseph), et de la modification des entrées de l'église.

Dans le cadre des subventions de l'État pour les projets d'investissement et en raison de l'inscription à l'inventaire des Monuments Historiques de l'Église, la DRAC peut subventionner ces travaux à hauteur de 20 %. Un dossier de demande de subvention doit être envoyé à la DRAC pour chaque tranche de travaux.

Pour la première tranche, le montant de la subvention de la DRAC s'élève à 80 884 €.

Les travaux de la 2^{ème} tranche, prévus en 2016, portent sur les bas-côtés Nord et Sud et les chapelles des fonds baptismaux Saint Louis, Saint Vincent de Paul et Sacré Cœur.

Le montant retenu par la DRAC des travaux ouvrant droit à subvention s'élève à 341 338,29 € HT. Le montant de la subvention qui peut être accordée s'élève donc à 68 268 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la DRAC une subvention au taux maximum pour la deuxième tranche des travaux de rénovation intérieure de l'Église de Saint Germain.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- solliciter auprès de la DRAC une subvention au taux maximum pour la deuxième tranche des travaux de rénovation intérieure de l'Église de Saint Germain
- signer tous les documents s'y rapportant

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye